



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane GODARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Catherine VICTOR	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Philippe SCHMITT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : PREAMBULE

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2023

Métropole à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ce document porte sur l'activité de la collectivité pour la période se déroulant d'août 2022 à août 2023 ; Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle.

Il intègre également les 17 objectifs du développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2015 et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

De nombreuses actions présentées sont rendues possibles par des interventions combinées entre Dijon métropole et la Ville de Dijon, du fait d'une forte mutualisation de services et d'agents entre les deux collectivités.

Elles sont présentées à la fois en un descriptif très succinct ci-dessous mais, surtout, dans un rapport complet et détaillé proposé en annexe. Il est fait le choix de ne pas distinguer de façon systématique l'action de chaque entité afin d'en alléger l'écriture et de renforcer la visibilité de la cohérence d'ensemble des actions menées.

Globalement, le développement durable se trouve au cœur du projet politique de la Ville de Dijon et Dijon métropole.

Depuis 20 ans, un projet de territoire se déploie croisant de multiples politiques contribuant à un développement raisonné, écologique, économique, social, culturel de notre cité avec la volonté forte de mobiliser les 23 communes composant Dijon métropole.

Un certain nombre de documents réglementaires ou de prises de positions publiques ont ces dernières années affirmé les objectifs de Dijon métropole et la Ville de Dijon en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi, le projet urbain, les choix énergétiques, les mesures en faveur de la biodiversité et leurs espaces naturels, la politique de mobilité, le projet alimentaire, les actions sociales, culturelles et sportives déclinent cette forte ambition à travers plusieurs finalités.

Finalité 1 : Relever le défi climatique

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

En Juin 2017, la Ville de Dijon et Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, se sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial commun aux deux collectivités. En 2018, de nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires : Dijon métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de

Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, de nouveaux objectifs pour le territoire ont été fixés lors du conseil municipal et du conseil métropolitain de septembre 2019 :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO₂

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique :

- **En engageant le territoire dans la transition écologique**, notamment à travers : la révision de son projet métropolitain, la création d'une nouvelle Direction Générale Déléguée à la Transition Climatique, le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial, la définition d'un schéma directeur des énergies, la reconnaissance de Dijon métropole comme territoire pionnier à travers des programmes européens tels que « Villes pilotes » et 100 villes neutres, la signature de la convention pour le programme européen « Villes pilotes » et l'avancée du projet européen RESPONSE.

- **En aménageant le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre** notamment à travers : la réalisation d'un bilan des aides à la pierre (en 2022), la rénovation de l'habitat privé et la mise en place du guichet unique Rénovéco, la signature d'un contrat de partenariat dans le cadre du programme POPSU Transitions, en aménageant le Parc Eiffel au Port du Canal et le quartier des Pommerets à Longvic et en permettant le retour de la nature en ville.

- **En priorisant les économies d'énergie et en valorisant les énergies renouvelables**, notamment à travers : la mise en place d'une unité de méthanisation, la production d'hydrogène, la rénovation de l'éclairage public et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une SEM énergie.

- **En luttant contre la pollution de l'air**, notamment à travers la mise en place d'un plan vélo 2023-2030, en réaménageant la place du Place du 30 octobre et en lançant une étude de faisabilité pour étendre le réseau de transports en communs.

- **En développant les mobilités pour améliorer la qualité des parcours**, notamment à travers l'utilisation de l'outil de modélisation OPSAM pour le suivi des flux des poids lourds et en organisant conjointement avec les chercheurs de l'Université de Bourgogne et de l'Institut de Recherches pour le Développement, le colloque « AirQualiville » sur la qualité de l'air en ville, dans le cadre du Programme POPSU de Dijon métropole.

Finalité 2 : Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources du territoire

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est essentielle pour contrer les effets du changement climatique. Les forêts tropicales, et notamment la forêt Amazonienne, ont séquestré près de la moitié du carbone terrestre des années 1990 et 2000, prélevant ainsi environ 15% des émissions humaines. L'océan n'est pas en reste, et aurait déjà absorbé pas moins de 90% de la chaleur excédentaire. Autrement dit, sans ces écosystèmes le réchauffement serait bien plus important. Ils jouent le rôle de tampons, limitant les risques d'événements extrêmes, comme les forêts de montagne avec les glissements de terrain, en stabilisant les sols. Les solutions fondées sur la nature existent : préservation d'écosystèmes intacts en bon état écologique, amélioration de la gestion durable des écosystèmes liés aux activités humaines et restauration d'écosystèmes dégradés ou création de nouveaux. Sauvegarder les écosystèmes naturels est une première étape vers la limitation des effets du changement climatique et les collectivités ont un rôle à jouer elles-

aussi dans cette sauvegarde, cette ambition doit se déployer sur tous les territoires et bien sûr sur le nôtre.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

A travers ses services et ses partenariats scientifiques et techniques, Dijon métropole et la Ville de Dijon contribuent à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de leur territoire, sa prise en compte dans les documents de planification, lors des projets d'aménagements ainsi que dans le cadre de la gestion au quotidien des espaces de nature sur l'ensemble du territoire. La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués et particulièrement des habitants en faveur de la préservation de la biodiversité est accompagnée via différents programmes. L'approche menée est particulièrement recherchée :

- **En aménageant et en valorisant le territoire en faveur de la biodiversité**, notamment à travers le développement des connaissances et le développement de la prise en compte des enjeux de la préservation de la biodiversité avec le Jardin de l'Arquebuse ainsi que la mobilisation des acteurs, le lancement d'une étude de recensement et de qualification des espaces de natures en ville à l'échelle de Dijon métropole, le suivi des abeilles en ville, la sensibilisation à la propagation du moustique-tigre et aux effets du changement climatique sur les pollens.

- **En protégeant et en gérant durablement la ressource en eau**, notamment à travers la création d'un nouveau bassin d'orage, en sensibilisant les habitants sur les déchets jetés sur la voie publique avec l'opération « Ici commence la mer », en protégeant la ressource en eau sur le territoire de la Côte-d'Or et en signant une convention technique et financière relative à l'animation du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

- **En agissant sur les déchets à la source et en les valorisant**, notamment à travers le développement d'une Trimobile, l'extension des consignes de tri et la modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire axé notamment sur un retour de la nature en ville afin de contribuer aux enjeux de la biodiversité sous toutes ses formes. Au sein des objectifs de ses nombreuses actions, dans les murs et hors les murs, figure toujours la volonté de former et d'informer les citoyens sur les enjeux environnementaux.

Finalité 3 : Améliorer la qualité de vie et contribuer au bien-être de tous

L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun constitue à ce titre un but premier. Dans un contexte économique et social fragile, où chacun perçoit l'apparition de fragmentations, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central. Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique. Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction des besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

Dijon a la volonté d'être une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants :

- **En favorisant la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)**, notamment à travers la programmation d'un contrat de ville, le Conseil de Développement, la mise en place d'une plateforme citoyenne pour parler du climat et la labellisation eco quartier Heudelet en partenariat avec les habitants de ce quartier.

- **En permettant l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, en sensibilisant et en mobilisant aux objectifs du développement durable**, notamment à travers la maison de l'architecture et de l'environnement Latitude 21, le sport et la culture plus durable et plus responsable, la démarche de tourisme durable à l'Office de Tourisme de Dijon métropole, l'exposition itinérante « Demain la Vi(II)e et le Festival éco engagé VYV.

L'attention à l'épanouissement de chaque individu sur le territoire de la collectivité ne doit cependant pas hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète. Le développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale sont liés.

La Ville de Dijon et Dijon métropole s'attachent à ces valeurs et jouent un rôle particulièrement important grâce à leur proximité avec les habitants, en étant au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations ; elles ont pour objectifs de permettre l'accès à l'éducation et à la connaissance de l'environnement dans les meilleures conditions.

Finalité 4 : Développer la cohésion sociale et la citoyenneté

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Toutefois nous observons la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité ainsi que l'augmentation des tensions sociales.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

Toutes ces inégalités sociales et économiques sont accrues dans le contexte actuel de compétition des territoires ; la Ville de Dijon et Dijon métropole s'attachent à recréer si nécessaire et renforcer le lien entre les personnes et entre les territoires :

- **En renforçant le lien social et la solidarité** notamment à travers des actions en faveur du logement à loyer modéré, en devenant un territoire accéléré logement d'abord, en signant un contrat d'appui contre la pauvreté, en mettant en place un fonds de solidarité pour le logement, des actions pour résorber des situations d'habitat indigne, en organisant la nuit de la solidarité, en étant membre du Réseau francophone des villes amies des aînés et en mettant en œuvre une politique de longévité.

- **En se positionnant comme une collectivité exemplaire, responsable et moteur**, notamment à travers la réorganisation de la Direction du Contrôle de Gestion – et la création d'un service « évaluation transition climatique-, par l'octroi d'aides financières pour aménager, rénover et mettre en œuvre des projets et en fournissant des équipements économes pour réduire la consommation d'eau.

Dijon métropole et la Ville de Dijon adaptent de façon permanente leur offre de service et le cadre de vie qu'elles proposent pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation du territoire au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment. C'est en relevant ces défis que Dijon pourra permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.

Finalité 5 : Favoriser les modes de production et de consommations responsables

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une

consommation et d'une production plus responsables c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre. Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs. Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

La Ville de Dijon et Dijon métropole se veulent territoire d'économie verte. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte. Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité :

- **En devenant un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales, notamment à travers** la création d'une légumerie métropolitaine et en devenant un acteur moteur du réseau Food Tech par exemple.

- **En développant l'économie circulaire**, notamment à travers la mise en place du tri des déchets alimentaires, l'expérimentation « miel de Dijon » dans des bocal réemployés, en mettant en place un référentiel économie circulaire et en intégrant la plateforme d'échange de ressources « Synergies ».

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le rapport de situation en matière de développement durable de Dijon métropole 2023.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN